



UNE AMAP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une AMAP* ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne est un groupe formé localement d'amapien·nes (consommateur·trices) et de paysan·nes en AMAP, constitué en association loi 1901, sans but lucratif.

**AMAP est une marque protégée déposée à l'INPI*

Je suis amapien·ne:

- Je mange des aliments de saison qui préservent ma santé, à un prix juste et je m'engage sur un contrat de plusieurs mois.
- J'encourage les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur mon territoire, sans intermédiaires.
- Je participe chaque semaine à des moments de partage et de convivialité.
- Je suis sensibilisé·e aux enjeux de l'agriculture paysanne.



Pour le/la paysan·ne en AMAP, cela permet :

- D'avoir une sécurité financière, même en cas d'aléas de la production (sécheresse, intempéries...), des prix de vente justes et garantis ainsi qu'une avance de trésorerie.
- De planifier sa production et d'éviter le gaspillage.
- De pouvoir échanger, partager sur son métier, tisser des liens et se sentir soutenu·e en cas de difficultés.



Historique

C'est en 2001 que la première AMAP est créée à Aubagne dans les Bouches du Rhône. Les AMAP sont à la croisée de différentes expériences les ayant précédées: les teikei au Japon ou les CSA aux Etats-Unis.

Cette initiative est une alternative concrète au système de la grande distribution et de l'agro-industrie. En AMAP, nous pouvons agir et choisir notre alimentation en toute connaissance de cause.

UNE QUESTION ?

contact@lesamapdeprovence.org ; 04 90 73 52 06

<http://www.lesamapdeprovence.org>